

**Séance du 1<sup>er</sup> avril 2025**

**Relative à l'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement  
2025 – modification de la délibération du 5 décembre 2024**

**DL20250401SMR03 – COMITÉ SYNDICAL**

Date de la convocation du Comité syndical : 24 février 2025

Nombre de délégués titulaires en exercice : 6

Nombre de délégués présents : 6

Nombre de votants : 5

L'an deux mille vingt cinq, le mardi premier avril, à seize heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes s'est assemblé Salle Simone Veil de l'Espace des Tonnelles de Fondettes, sous la présidence de Madame Dominique SARDOU, Présidente.

**Étaient présents** : Dominique SARDOU, Nicole BELLANGER, Catherine PARDILLOS, Alain ANCEAU, Cédric DE OLIVEIRA, membres titulaires, Philippe BOURLIER, membre suppléant

**Représentés par pouvoir** : /

**Absents excusés** : Martine CHAIGNEAU, membre titulaire, Solène ETAME NDENGE, Anne DUMANT, Judicaël OSMOND, Valérie JABOT, Bernard DESROSIERS, membres suppléants

**Secrétaire de séance** : Madame Catherine PARDILLOS

**Session ordinaire**

### **DÉLIBÉRÉ**

Madame la Présidente présente le rapport suivant aux membre du Comité.

Conformément à l'application de l'article L1612-1 du CGCT, les membres du Comité Syndical, lors de la séance du 05 décembre 2024, ont autorisé Madame la Présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025 comme suit :

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21</b>	<b>MONTANT TTC</b>
21828	Acquisition d'un tracteur et outils d'attelage	30 000,00 €
2138	Pépinière	3 600,00 €
2158	Système de protection vidéo du hangar	3 260,00 €
2145	Station de lavage légumes (8 900 € apprentis, 5 000 € dalle béton, caniveaux 6 600 €) + Équipement hangar élec et plomberie (Prises élec ext, intérieur, raccordement irrigation, serre, station de lavage...)	32 000,00 €
2188	Petit matériel de cuisine pour 10 000 € et de maraîchage 20 000 € (protection de culture pour 10 000 € + micro ondes + bouilloire 500 € + abri station pompage + chauffage 4 000 € + petits matériels (caisses, balance, diable et casque...) pour 2 800 € + outillage culture pour 1500 € (binette + chariot brûleur + semoir...) + douche + toilettes sèches : 1200 €	30 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>98 860,00 €</b>

Afin d'assurer la livraison de certains de ces équipements dans les délais, certaines de ces dépenses urgentes ont finalement été engagées sur l'année 2024 et constituent aujourd'hui des restes à réaliser 2024.

Par ailleurs, d'autres opérations techniques se sont affinées suite aux préconisations de la Société HYDRO 41 mandatée pour réaliser des tests de perméabilité du sol de la Saulaie, il convient donc de modifier cette ouverture anticipée ainsi qu'il suit :

#### **ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU PRÉCÉDENT**

<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES – CHAPITRE 21</b>		
<b>ARTICLE</b>	<b>AUTRES IMMOBILISATIONS – CHAPITRE 21</b>	<b>MONTANT TTC</b>
21828	Acquisition d'un tracteur et outils d'attelage	0,00 €
2138	Pépinière	0,00 €
2158	Rouleau à gazon	160,00 €
2145	Appentis destiné à accueillir la station de lavage des légumes pour 8 600 €, dalle béton pour 10 837,67 € et tranchées pour infiltration eaux pluviales - prestation complémentaire suite au test de perméabilité pour 3 165,30 €	23 000,00 €
2188	Petit matériel de cuisine pour 4 000 € et de maraîchage 31 000 € (protection de culture pour 11 000 €, micro-ondes, porte manteau, caisse à outils, grillages, tuteurs + petits matériels (caisses, balance, diable et casque...) pour 2 800 € + outillage culture pour 1 500 € (binette + chariot brûleur + semoir...) + station de lavage des légumes + grilles, compresseur, bétonnière, signalétique SAULAIE (1 300,00 €)	34 840,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>58 000,00 €</b>

Il est précisé que les crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 5721-1 et suivants et l'article L. 1612-1,

Entendu l'exposé de Madame Dominique SARDOU, Présidente,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** la modification d'ouverture anticipée de crédits sur la section d'investissement pour l'année 2025 à hauteur de 58 000,00 €.



Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,

Dominique SARDOU

Envoyé en préfecture le 09/04/2025
Reçu en préfecture le 09/04/2025
Publié le 09/04/2025
ID : 037-200022945-20250401-DL20250401SMR03-DE



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.